Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-57_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
21 Avril 2026

Date d'affichage
21 Avril 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **21 Avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 57/2026 : **MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la commune approuvé par délibération en date du 28 juin 2010,
Considérant la nécessité de mettre à jour la composition du Poste de Commandement Communal (PCC) suite au renouvellement du Conseil municipal issu des élections municipales de mars 2026,
Considérant que le PCC constitue l'organe de gestion de crise à l'échelle communale et qu'il doit être composé d'élus et d'agents identifiés,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents (15 voix) :

- **APPROUVE** la nouvelle composition du Poste de Commandement Communal (PCC) dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde, comme suit :

☞ Maire (Directeur des opérations de secours) : titulaire : Denis CHOPIN suppléant : David GILBERT
☞ Secrétariat : titulaire : Charles-Henri ROUSSEL suppléante : Maryline TALIGOT
☞ Responsable des Actions Communales : titulaire : Florence GELOIN suppléant : Frédéric RIVIERE
☞ Responsable population : titulaire : David GILBERT suppléante : Célia ROLLAND
☞ Responsable des lieux publics et ERP : titulaire : Béatrice MAUPILÉ suppléant : Guillaume LALOE
☞ Responsable logistique : titulaire : Loïc CARRÉ suppléant : Erwan JEHAN
☞ Correspondant Intempéries : titulaire : Franck BRYON suppléante : Sarah SALMON

- **PRECISE** que cette composition sera intégrée au Plan Communal de Sauvegarde de la commune et tenue à jour en tant que de besoin.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-57_2026-DE

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN